
LIVRE QUATRIÈME

CHAPITRE I.

Division du conseil souverain.—Rappel de M. de Mézy.—Guerre et paix avec les Iroquois.—Le régiment de Carignan licencié en Canada.—Ravage de la petite vérole parmi les Indiens.—1660-1670.

1. Le conseil souverain fut souvent divisé par des querelles ardentes. L'élection du syndic des habitants fit connaître les sentiments intimes des membres qui le composaient, et leur opposition à tout ce qui respirait le moindre esprit de liberté. La plus grande partie du conseil était opposé au principe électif et repoussa l'élection du syndic jusqu'à trois fois. La minorité ne comptait que deux membres.

2. Le gouverneur qui, par extraordinaire, partageait les opinions de cette minorité, voulut recourir à un coup d'état pour la faire triompher. Il suspendit plusieurs membres de leurs fonctions, et, après de longs débats, fit embarquer le procureur-général Bourdon et le conseiller Villeray pour l'Europe.

3. Louis XIV, à la nouvelle de cette conduite de son représentant, qui paraissait si contraire au système qu'il suivait lui-même en France, ordonna que pour satisfaire à sa justice et au repos de ses peuples, M. de Mézy fut arrêté et jugé suivant la rigueur des lois.

4. Le Canada avait été concédé, pendant ces dissensions, à la compagnie des Indes Occidentales par l'édit du roi du mois de mai 1664. Cette compagnie se trouvait par là maîtresse des colonies françaises

1. Le conseil souverain fut-il souvent divisé ?
2. Que fit le gouverneur, M. de Mézy ?
3. Que fit Louis XIV à la nouvelle de la conduite de son député ?
4. Quand le Canada fut-il concédé à la compagnie des Indes Occidentales ?